

## Processus d'examen des politiques pancanadiennes d'OSC

Dernière mise à jour : mai 2021

### Étape 1

Le sous-comité d'examen des politiques examine et révisé la politique ou l'ensemble des politiques existantes et élabore une première ébauche des nouvelles politiques.

### Étape 2

La première ébauche est soumise au Conseil de direction canadien et au Conseil canadien des sports à des fins de rétroaction.

Le directeur général d'OSC soumet les politiques au secrétaire du conseil d'administration d'OSC, au besoin.

### Étape 3

Le sous-comité d'examen des politiques recueille et examine les commentaires et les intègre à la deuxième ébauche.

### Étape 4

Le sous-comité d'examen des politiques soumet la deuxième ébauche (accompagnée d'une note d'information décrivant les changements et leur justification, s'ils sont substantiels) au Conseil de direction canadien et au Conseil canadien des sports à des fins de rétroaction.

### Étape 5

Le sous-comité d'examen des politiques recueille et examine les commentaires et effectue les dernières modifications, puis soumet la politique à un expert-conseil du Sport Law & Strategy Group pour un dernier examen juridique.

Le directeur général d'OSC soumet les politiques au secrétaire du conseil d'administration d'OSC, au besoin.

À cette étape du processus, les membres du Conseil de direction canadien peuvent distribuer l'ébauche au conseil d'administration ou au comité pertinent.

### Étape 6

Le directeur général d'OSC soumet les politiques pancanadiennes et les modèles de politiques au conseil d'administration d'OSC à des fins d'examen et d'approbation

### Étape 7

Les politiques pancanadiennes approuvées par OSC sont distribuées aux sections à des fins d'approbation par leur conseil d'administration respectif. Elles sont ensuite affichées sur le site Web de chaque section et/ou sur le portail d'intervenants internes, puis mises en œuvre immédiatement.

Les modèles de politiques approuvés par OSC sont distribués aux sections pour leur adaptation immédiate et leur approbation ultérieure par le conseil d'administration de chaque section. Elles sont ensuite affichées sur le site Web de chaque section et/ou sur le portail d'intervenants internes, puis mises en œuvre immédiatement. Comme indiqué, des sections particulières des modèles de politiques peuvent être adaptées par une section pour refléter les lois locales. Veuillez soumettre les politiques définitives à OSC afin que les changements et les améliorations puissent être compilés et diffusés.